

## BAREME DE NOS FRAIS ET HONORAIRES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022

### HONORAIRES DE LOCATION

1. Les honoraires d'entremise et de négociation : 300 € TTC à la charge exclusive du bailleur.
2. Les honoraires afférents à la visite du preneur, à la constitution de son dossier et à la rédaction du bail : 8 € TTC/m<sup>2</sup> à la charge du locataire et 8 € TTC/m<sup>2</sup> à la charge du bailleur.
3. Les honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € TTC/m<sup>2</sup> à la charge du locataire et 3 € TTC/m<sup>2</sup> à la charge du bailleur.
4. Les honoraires de rédaction de bail commercial : 30 % du loyer annuel HT.

### HONORAIRES DE GESTION COURANTE

à la charge du bailleur

- De 0 à 250 € (parkings, garages, chambres) 9,6 % TTC des encaissements
- De 251 à 400 € (studio – 2 pièces) ----- 8,4 % TTC des encaissements
- De 401 à 650 € (2-3-4 pièces) ----- 7,2 % TTC des encaissements
- De 651 à + (5 pièces et maisons) ----- 6 % TTC des encaissements

<b>Gestion – Location</b>	<b>Achat – Vente</b>	<b>Syndic</b>
84 rue Bernardin de St Pierre 76600 LE HAVRE 02 35 42 41 02 ys-immobilier@orpi.com www.orpi.com/ys-immobilier	98 rue Bernardin de St Pierre 76600 LE HAVRE 02 35 22 35 70 ys-immobilier@orpi.com www.orpi.com/ys-immobilier	90 ter rue Dicquemare 76600 LE HAVRE 02 35 46 35 34 ys-immobilier@orpi.com www.orpi.com/ys-immobilier

63 rue de la République 27500 PONT-AUDEMER 02 32 41 36 43 ys-immobilier-pa@orpi.com www.orpi.com/ys-immobilier-pa
---

### HONORAIRES DE TRANSACTION

à la charge du vendeur

Terrains ----- 6 % TTC (minimum de 6 000 €)

Appartements, maisons, immeubles ----- 6 % TTC (minimum de 6 000 €)

*Prix maximums pratiqués.*

*En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.*

La délivrance d'une note est obligatoire